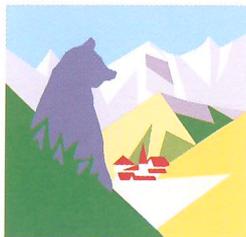


MAIRIE de MELLES



31440 Haute-Garonne
☎ 05 61 79 41 66 📠 05 61 79 41 41
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr
Site internet : mairie-melles.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Novembre 2019

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Jacques Pavan, Cédric Sagué.

Absents excusés :

Alain Trey, procuration à Henri Desplan,
J.Damien Laborde procuration à Cédric Sagué.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 11 Octobre 2019 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Création d'un poste de secrétaire de Mairie :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite au départ de Madame Castéran Cynthia il y a lieu de créer un poste de secrétaire de Mairie compte tenu qu'il n'existe pas de poste vacant de secrétaire en Mairie de Melles.

Suite au recrutement, une seule candidature d'Adjoint administratif a pu être retenue. Madame Baque Adeline , déjà en poste de 28h à la Mairie de Bordes de Rivières.

Grade : Adjoint administratif 2ème Classe - 5ème échelon de son grade IB 352

Quantité horaire : 12h - Temps non complet hebdomadaires réparties sur 2 jours.
Mercredi 9h - 12h 14h - 17h Samedi 9h - 12h 14h - 17h

Une déclaration de création d'emploi (DVE) doit être formulée auprès du Centre de Gestion.

Avant de nommer l'agent un délai de 8 semaines de publicité légale est à respecter. Cet agent sera intercommunal (même carrière dans deux collectivités différentes).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la création du poste et ses obligations.
- Charge Madame le Maire de finaliser les documents nécessaires.

2. Questions diverses :

Madame Le Maire rappelle son attachement à la création d'une AFP (Association Foncière Pastorale) qui permettrait de réhabiliter des terrains en friche et de pallier à la crise agricole sur la Commune. Ce dossier est en cours et ne pourra se finaliser d'ici 2020. Des zones (terrains communaux et privés) ont été délimitées. Le conseil départemental apportant son appui technique.

Madame Le Maire a reçu récemment une sollicitation de la part du Conseil Départemental afin de participer à des essais de broyage de fougères et genêts, uniquement sur des terrains communaux, sur une surface d'environ 2 ha, pour un montant allant de 200 à 400 euros par ha. Ce système permettant l'ouverture des espaces embroussaillés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30 heures.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Annie Ayrat

